

D.2020.09.23.4.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 23 Septembre 2020

4 – PROJETS TERRITORIALISES

**4.4 – Doublement de la capacité Ligne A - Station Bagatelle : Marché n° 52M 2019 14033 M :
Création de parois de cantonnement : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise ARTEL.
SOCIETE NOUVELLE**

L'an deux mille vingt, le vingt trois septembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Perrin)	
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° D.2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° D.2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Le présent marché concerne les prestations nécessaires à la réalisation de parois de cantonnement au droit des escaliers d'accès à la salle des billets depuis les quais dans la station Bagatelle. Ces prestations sont consécutives à la prescription de l'arrêté temporaire n° 212-2019, en date du 4 avril 2019, de poursuite de l'exploitation de la station Bagatelle

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert lancé après avis d'appel public à la concurrence soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis, le 25 novembre 2019, aux publications du BOAMP, JOUE, de Marchés Online et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de réception des offres était fixée au 31 Janvier 2020 à 12h00.

Une seule (1) entreprise a remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence : ARTEL SOCIETE NOUVELLE

La durée prévisionnelle du marché est de 3 mois.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 11 septembre 2020, attribué le marché à ARTEL SOCIETE NOUVELLE pour un montant de 188 517,44 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52 M2019 14033 M avec l'entreprise ARTEL SOCIETE NOUVELLE.

Le Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

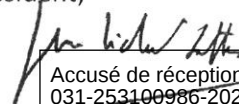
AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec ARTEL SOCIETE NOUVELLE, le marché n° 52M 2019 14033 M relatif à la création de parois de cantonnement à la station Bagatelle pour un montant de 188 517,44 € HT.

ARTICLE 1 : **AUTORISE** la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200928-20200923-4-4D-
DE
Date de transmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020